



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**, le **dix-sept juin** à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire
de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2014
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD,
SAUVEE, BUGHEY, GUY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE,
SCHALK, Mme HOOD, M. POLICE, Mme BOIMARE, M. ETOURNAY
Absente excusée : Mme GALPIN (pouvoir à Mme GEORGET),
Secrétaire de séance : M. GUY.

OBJET :

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Indemnités pour le gardiennage de l'église*
- *Syndicat de l'Energie de l'Orne (SE 61) : adhésion des 33 communes du SIER d'Alençon I et III et des 12 communes de la CDC du Pays Fertois*
- *Salle polyvalente « Georges Voisin » : avenant au marché public*
- *Compte-rendu de la commission « Vie associative », du SIAEP du Bassin de l'Huisne et de la Communauté de Communes*
- *Logement « 9 Place de l'église » : demande de location*
- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 20 mai 2014.

Madame le Maire précise que concernant la décision de modification budgétaire pour les frais d'études qui a été approuvée lors du dernier Conseil, il y a lieu de modifier la dépense de fonctionnement au 023 à - 9 150 € au lieu de + 9 150 € et au 6815 + 9150 au lieu de - 9 150.

Madame le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour :

- Logement 15 place de l'église : étude des différents devis et validation.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

Indemnités pour le gardiennage de l'église

Madame le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 25 février 2014 concernant l'indemnité annuelle qui peut être allouée aux personnes chargées du gardiennage des églises notamment aux prêtres affectataires.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- décide de maintenir pour l'année 2014 le versement d'une indemnité de 145 € à l'Abbé Jacques ROGER, Prêtre responsable de la paroisse et résidant au Presbytère du Theil. La dépense est inscrite au budget 2014.

Syndicat de l'Energie de l'Orne (SE61) : adhésion des 33 communes du SIER d'Alençon I et III et des 12 communes de la CDC du Pays Fertois

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par délibération, les communes de Bursard (25/11/2013), Ciral (13/11/2013), Chahains (20/11/2013), Colombiers (09/12/2013), Cuissai (16/09/2013), La Ferrière-Bochard (18/11/2013), Fontenai-les-Louvets (06/11/2013), Forges (27/11/2013), Gandelain (06/12/2013), Hélop (02/12/2013), La Lacelle (13/12/2013), Larré (08/11/2013), Livaie (25/11/2013), Longuenoë (05/11/2013), Lonrai (12/12/2013), Ménil-Erreux (18/11/2013), Le Ménil-Scelleur (02/12/2013), Mieuxcé (19/12/2013), Pacé (21/11/2013), Radon (18/11/2013), La Roche-Mabile (25/11/2013), Roupperroux (06/12/2013), Semallé (22/11/2013),



Saint-Cénéri-le-Gérei (30/11/2013), Saint-Denis-sur-Sarthon (29/10/2013), Saint-Didier-sous-Ecouves (28/11/2013), Saint-Ellier-les-Bois (16/11/2013), Saint-Gervais-du-Perron (26/11/2013), Saint-Martin-des-Landes (29/10/2013), Saint-Nicolas-des-Bois (14/11/2013), Saint-Sauveur-de-Carrouges (28/11/2013), Valframbert (18/11/2013), Vingt-Hanaps (22/10/2013) et d'Antoigny (25/11/2013), Beauvain (22/10/2013), La Chaux (17/03/2014), Joué-du-Bois (25/10/2013), Lonlay-le-Tesson (10/12/2013), Magny-le-Désert (25/11/2013), Méhoudin (31/10/2013), La Motte-Fouquet (23/01/2014), Saint-Maurice-du-Désert (24/10/2013), Saint-Ouen-le-Brisoult (03/12/2013), Saint-Patrice-le-Désert (21/11/2013), La Sauvagère (22/12/2013) ont sollicité leur adhésion au SE 61 en tant que communes rurales indépendantes.

Le Comité du SE 61, par délibération en date du 21 mai 2014, a accepté ces adhésions sous réserve de l'accord de ses collectivités adhérentes conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose, notamment, que les organes délibérants des collectivités membres doivent obligatoirement être consultés en cas de nouvelle adhésion.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Bursard, Ciral, Chahains, Colombiers, Cuissai, La Ferrière-Bochard, Fontenai-les-Louvets, Forges, Gandelain, Hélop, La Lacelle, Larré, Livaie, Longuenoë, Lonrai, Ménil-Erreux, le Ménil-Scelleur, Mieuxcé, Pacé, Radon, La Roche-Mabile, Roupperoux, Semallé, Saint-Cénéri-le-Gérei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Didier-sous-Ecouves, Saint-Ellier-les-Bois, Saint-Gervais-du-Perron, Saint-Martin-des-Landes, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Valframbert, Vingt-Hanaps et d'Antoigny, Beauvain, La Chaux, Joué-du-Bois, Lonlay-le-Tesson, Magny-le-Désert, Méhoudin, La Motte-Fouquet, Saint-Maurice-du-Désert, Saint-Ouen-le-Brisoult, Saint-Patrice-le-Désert, La Sauvagère au sein du SE 61 et charge Madame le Maire de donner connaissance de cette décision à Monsieur le Président du SE 61.

Salle polyvalente « Georges Voisin » : avenant au marché public

Madame le Maire présente l'avenant n° 2 que M. BOUSQUET, maître d'œuvre des travaux de la salle polyvalente « Georges Voisin », a transmis. L'avenant indique que suite à des travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage, l'enveloppe prévisionnelle des travaux passe de 161 124.00 € HT à 176 594.87 € HT. L'estimation prévisionnelle de la rémunération du Maître-d'œuvre (9.5 %) passe donc de 15 306.78 € HT à 16 776.51 € HT.

Compte-rendu de la commission « Vie associative » :

Achat de guirlandes

M. THIROUARD, Adjoint, indique qu'un devis a été demandé afin d'acheter de nouvelles illuminations pour Noël en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Décolum d'un montant de 1 690.80 € TTC (1 409.00 € HT)
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération,
- les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014.

Il sera également nécessaire de prévoir des boîtiers différentiels (achat prévu au Budget Primitif).

Barnum

M. THIROUARD, Adjoint, indique que lors de la dernière commission, il a été envisagé d'étendre la location du barnum aux communes limitrophes (selon disponibilités des personnes qui montent le barnum) et également la location de la friteuse.

Compte-rendu de la dernière réunion du SIAEP du Bassin de l'Huisne

Une visite de toutes les structures est prévue le samedi 28 juin à 9 h.

Compte-rendu des dernières réunions de la Communauté de Communes du Val d'Huisne

Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 12 juin 2014. Le marché de transport sera signé avec la société Nogent Voyages pour une durée d'un an (transport pris en charge par la CDC pour les accueils de loisirs, piscine, médiathèque ou cinéma).

Mme BANCEL, coordinatrice des ateliers musique, souhaiterait proposer un atelier « percussions » à la rentrée prochaine (sous réserve de l'avis de la commission).

Les animations culturelles qui seront proposées au 2nd semestre 2014 ont été arrêtées. Un fonds de



caisse va être mis en place à la médiathèque.

La commission « piscine » va étudier l'opportunité de pérenniser l'ouverture du dimanche pendant l'été. Une décision modificative va être prise afin de permettre l'acquisition de panneaux signalétiques pour les chemins de randonnée.

Madame le Maire précise que le Président de la CdC va statuer sur la possibilité que les conseillers participent aux réunions.

Logement « 9 Place de l'église » : demande de location

Madame le Maire indique que le propriétaire situé au « 11 Place de l'église » a demandé s'il pouvait louer la maison située au « 9 place de l'église » du 18 au 21 juillet prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de louer la maison située au « 9 place de l'église » du 18 au 21 juillet 2014,
- fixe le montant de la location à 200 € pour les 4 jours,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de location ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération.

Concernant la possibilité de vendre cette maison, un rendez-vous est prévu avec Me BOURDIN afin d'avoir une estimation. Une estimation a également été demandée au service des Domaines.

Logement « 15 Place de l'église » : étude des différents devis et validation

Charpente, couverture et isolation

M. BUGEY, Adjoint, indique que des devis ont été demandés concernant l'isolation, la charpente et la couverture du logement « 15 place de l'église ».

Deux entreprises ont répondu :

- l'entreprise BLANCHARD pour un montant de 14 394,27 € HT,
- l'entreprise BECQUET pour un montant de 19 480,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise BLANCHARD moins disant pour un montant de **14 394,27 € HT**,
- les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Un devis pour le démoussage de l'autre côté de la toiture va être demandé.

Chauffage

M. BUGEY, Adjoint, indique que des devis ont été demandés concernant le chauffage du logement « 15 place de l'église ». Deux modes de chauffage ont été demandés.

Chauffage électrique :

- l'entreprise CHAUVIN pour un montant de 2 394,69 € HT,
- l'entreprise TARAULT pour un montant de 3 368,26 € HT.

Chauffage au gaz (chaudière à condensation) :

- l'entreprise CHABRU pour un montant de 11 415,50 € HT,
- l'entreprise TARAULT pour un montant de 10 527,98 € HT.

L'entreprise CHABRU a également proposé une chaudière à évolution pour un montant de 10 482,50 €.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise CHAUVIN (chauffage électrique) moins disant pour un montant de **2 394,69 € HT**,
- les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Questions diverses

Inauguration de la salle polyvalente « Georges Voisin »

Elle aura lieu le samedi 25 octobre 2014 à 11 h. Madame le Maire indique qu'il est envisagé d'exposer des peintures dans le hall de la salle.

Qualité de l'eau

Madame le Maire indique que sur le dernier contrôle de l'Agence Régionale de Santé, l'eau est



conforme aux normes et à la réglementation en vigueur et rappelle que les données sont mises en ligne sur le blog.

Participation aux commissions ou réunions

Madame le Maire rappelle qu'en cas d'empêchements aux commissions ou réunions de syndicats, il ne faut pas omettre de prévenir son suppléant.

Balades de l'été

La saison des balades de l'été est revenue. Celle de Mâle se déroulera le samedi 21 juin 2014, à partir de 15h.

Comice Agricole

Le comice agricole aura lieu cette année à Saint-Hilaire-sur-Erre.

Vie associative

Madame le Maire rappelle qu'il est important de soutenir les associations communales en participant à leurs réunions, activités et manifestations. Elle souligne également l'importance de se concerter entre élus pour assurer la représentativité de la commune de Mâle aux différentes commémorations, manifestations cantonales (comices), intercommunales et communales.

Assemblée Générale de Groupama

M. SOUVRE, Conseiller, indique que suite à l'assemblée générale de Groupama, le Président est Mme Marie-Ange DUBOSC et le directeur M. Pascal LOISEAU.

Réunion Véolia

M. POLICE, Conseiller, a assisté à une réunion d'information de l'entreprise Véolia.

Fête communale

Cette année, la fête communale n'aura pas lieu, faute de bénévoles au sein de l'association « Mâle, Solidarité Villageoise ».

Dates des prochaines commissions :

- Commission « Communication et prospectives » : mercredi 25 juin à 20 h.
- Commission « Aménagements des espaces et Habitat » : mardi 1^{er} juillet 2014 à 18 h.
- Commission « Voirie, chemins et réseaux » : mercredi 16 juillet 2014 à 18 h.

Séance levée à 22 h 15

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS